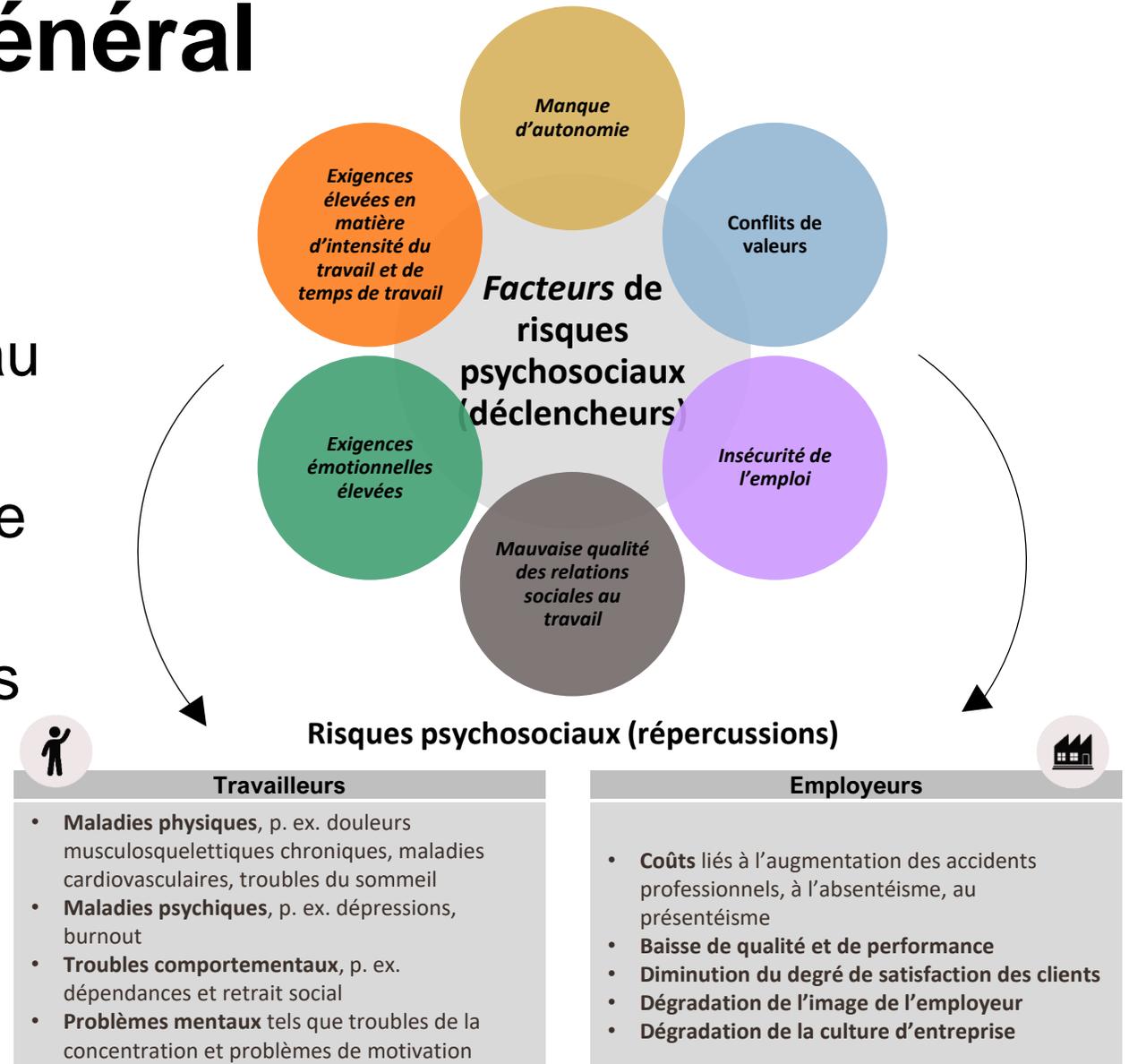




Page 1 – cadre général

- Définition des risques psychosociaux
- Rappel : focus sur le niveau organisationnel
- Facteurs de risque : pas de hiérarchie, interactions, ...
- Conséquences potentielles sur les collaborateurs et l'entreprise





Page 2 – Standard minimal

- Questionnaire avec 2 modalités de questions : ouvertes et fermées
- Donne déjà des indications sur le besoin ou non de mesures
- Permet d'avoir un aperçu général du traitement des RPS par l'entreprise

Formation de base/complémentaire de l'interlocuteur sur des thèmes spécifiques :

Cette personne a-t-elle suivi une formation de base/complémentaire lui ayant permis d'acquérir des compétences spécifiques sur la thématique des risques psychosociaux ? oui non → p. 6
Si oui, quelle formation de base/complémentaire ?

Engagement de la direction : Existe-t-il un engagement de la direction en faveur de la protection des collaborateurs contre les risques psychosociaux (p. ex. principes directeurs) ?

oui non, en cours de planification → p. 6

Si oui : comment les collaborateurs sont-ils informés à ce sujet ? E-mail Journal interne

Communication lors de la réunion d'équipe Autre :



Pages 3, 4 et 5 – Situations concrètes

- Vignettes

- Ex. : employés épuisés, contacts fréquents avec la clientèle...

Exigences élevées en matière d'intensité du travail et de temps de travail

Manque d'autonomie

Conflits de valeurs

Exigences émotionnelles élevées

Mauvaise qualité des relations sociales au travail

Insécurité de l'emploi

- Quel est le climat dans l'équipe dans laquelle le conflit s'est produit ?
- L'ambiance dans l'entreprise est-elle influencée par l'insécurité de l'emploi ?
- La charge de travail était-elle gérable (pour les personnes impliquées dans le conflit) ?



Page 6 – Évaluation finale

- Faut-il ou non mettre en place des mesures ? : liste (non exhaustive)
- Définition du besoin d'un contrôle de suivi

Évaluation finale

L'évaluation des risques psychosociaux est-elle appropriée ?

- appropriée** → aucune mesure nécessaire.
- insuffisante** → *La prévention des risques psychosociaux doit être améliorée sur les points suivants :*
- L'interlocuteur a suivi une *formation de base/complémentaire sur des thèmes spécifiques* concernant les risques psychosociaux.
- La direction *s'engage* en faveur de la protection des collaborateurs contre les risques psychosociaux.
- L'entreprise intègre les risques psychosociaux dans la détermination des dangers.
- L'entreprise examine *s'il* existe des risques psychosociaux.
- L'entreprise examine *quels* sont les risques psychosociaux existants.